

65

La séance est webdiffusée en direct et sera également disponible en différé dès demain sur le site de l'OPCM à l'adresse que vous voyez à l'écran. Et les transcriptions des présentations seront également mises en ligne dans les jours qui suivront.

70

Et si pour une raison ou une autre des inexactitudes se glissaient dans les interventions, les représentants du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal pourront utiliser leur droit de rectification dès la fin de cette séance ou sinon par écrit dans les 48 heures. Les rectifications seront disponibles sur le site de l'Office à la page de la consultation sur l'itinérance.

75

À la suite des séances d'audition des opinions, les commissaires vont procéder à l'analyse de l'information soumise. Ils feront un rapport et formuleront des recommandations. Et c'est le président de l'Office de consultation qui va soumettre le rapport à la mairesse de la Ville de Montréal, un rapport qui sera rendu public deux semaines plus tard, quelque part au printemps.

PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES ET OPINIONS

80

Mme ANNE-CÉLINE GENEVOIS
La Société Elizabeth Fry du Québec

85

LA PRÉSIDENTE :

Alors, sans plus tarder, nous allons recevoir notre premier invité ce soir. Il s'agit de madame Anne-Céline Genevois de la Société Elizabeth Fry du Québec. Bonsoir, Madame Genevois.

90

Mme ANNE-CÉLINE GENEVOIS :

Bonsoir.

95

LA PRÉSIDENTE :

100 Alors, nous n'avons pas lu votre mémoire, enfin, ce que vous, vous allez nous présenter ce soir, mais nous avons entendu deux reportages audio, deux entrevues audio que vous nous avez fait parvenir cet après-midi, qui étaient très percutantes. Alors, on vous écoute, vous avez 10 minutes.

Mme ANNE-CÉLINE GENEVOIS :

105 Merci beaucoup. Donc, je m'appelle Anne-Céline Genevois, je suis directrice générale adjointe de la Société Elizabeth Fry du Québec. L'objectif de ma présentation aujourd'hui, c'est de vous faire connaître, en fait, les femmes avec lesquelles on travaille, aussi vous partager les enjeux qu'elles vivent, et je pense que c'est en se connaissant mieux qu'on va mieux cohabiter.

110 Donc, je commence. La Société Elizabeth Fry, c'est un organisme communautaire qui existe depuis 40 ans. Donc, notre mission, c'est de venir en aide à des femmes et aux personnes de diverses identités de genre qui ont des démêlés avec la justice, qui en ont déjà eu ou qui risquent d'en avoir. On veille au respect du droit des femmes ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de détention. Donc, on a trois points de service : à Montréal, à Québec et à Gatineau.

115 On est un organisme qui offrons du service direct aux femmes. Donc, on opère des maisons de transition, des programmes psychosociaux en prison et en communauté, on a du suivi communautaire, des programmes de mesures de rechange et on développe des projets en fonction des besoins des femmes. On est aussi un organisme qui est sensible, en fait, à la défense de droits. On travaille conjointement avec l'Association canadienne des Sociétés Elisabeth Fry depuis plusieurs années, et ça teinte beaucoup nos approches d'intervention.

120 On est un organisme qui offrons du service direct aux femmes. Donc, on opère des maisons de transition, des programmes psychosociaux en prison et en communauté, on a du suivi communautaire, des programmes de mesures de rechange et on développe des projets en fonction des besoins des femmes. On est aussi un organisme qui est sensible, en fait, à la défense de droits. On travaille conjointement avec l'Association canadienne des Sociétés Elisabeth Fry depuis plusieurs années, et ça teinte beaucoup nos approches d'intervention.

125 Donc, la judiciarisation au féminin. Donc, les femmes, c'est une minorité dans le système pénal. Ça a des conséquences. Donc, je vais vous présenter quelques chiffres. Donc, c'est 7 % des personnes incarcérées au Canada, elles représentent. Au provincial, au Québec, on parle de 10 %, en fait, des personnes incarcérées. Il y a une surreprésentation des femmes inuit et autochtones.

Donc, c'est 50 % des femmes en détention au fédéral qui sont autochtones alors qu'elles représentent seulement 4 % de la population au Canada. Ces chiffres sont alarmants.

130

Je vous invite à lire la recherche qui s'appelle *(Re)connaître l'expérience des femmes autochtones en prison provinciale au Québec : Vers une guérison collective*, qui a été portée par la chercheur Felice Yuen, pour avoir plus d'informations là-dessus.

135

Donc, le système pénal, à la base, il est conçu par les hommes. Il y a un manque de service qui est adapté aux femmes. Donc, on peut relever des facteurs de vulnérabilités chez les femmes judiciairisées. Les femmes sont diverses et variées, bien entendu, mais beaucoup ont vécu des violences conjugales, des abus sexuels, de l'exploitation. Elles souffrent... Elles peuvent souffrir de problématiques de santé mentale, de problématiques de santé en général qui se voient sur leur corps. Elles ont besoin de soins et elles ont besoin d'amour aussi. Elles ont des parcours de vie qui sont marqués par des traumatismes répétés, des traumatismes qui peuvent avoir été affectés pendant l'enfance, des enfances difficiles, des ruptures familiales, une pauvreté intergénérationnelle. L'incarcération, elle aggrave ces blessures, elle les isole davantage et elle limite l'accès aux soins et au soutien social, et ça crée de la stigmatisation.

140

145

Les femmes, elles sont aussi des mères. La maternité et l'incarcération, ça présente de nombreux défis. Aussi, le fait qu'elles soient minoritaires dans le système pénal, ça fait qu'elles sont incarcérées loin de leur famille. Donc, elles vivent de l'isolement. Et les femmes en général reçoivent peu de visites en prison.

150

Il y a aussi de la discrimination de genre dans le système judiciaire. Donc, elles sont jugées plus sévèrement en raison du fait d'être des femmes. On attend moins des femmes sur la criminalité. Et les enjeux sont vraiment complexes pour des personnes de diverses identités de genre également. Les structures sont inadaptées. Les établissements de détention sont trop sécuritaires pour les femmes alors que des alternatives pourraient être fortement envisagées, comme des alternatives à l'incarcération, les maisons de transition, de la justice réparatrice, *et cætera*.

155

Il faut aussi reconnaître plus globalement que nos structures, nos structures sociales, peuvent être des déclencheurs et réactiver des traumatismes. Donc, je vais faire une corrélation entre la pauvreté

160 et la judiciarisation. Donc, il y a un lien direct entre précarité économique et criminalisation chez les
femmes. On le voit, on le voit sur le terrain, nous, en tant qu'organisme. La pauvreté, elle touche de
plein fouet les femmes avec lesquelles on travaille, et ça peut les amener, ces situations de pauvreté,
à faire des choix qui ne pas forcément légaux. On observe aussi sur la pauvreté économique
165 différents types de pauvreté qui peuvent se rajouter, donc on parle de pauvreté éducative, culturelle,
sociale. Ça a créé des impacts sur leur vie et aussi sur leur parcours judiciaire.

Ces femmes, elles, viennent de milieux sociaux défavorisés. Et la conséquence de la prison,
c'est qu'elle engendre de la pauvreté, elle engendre aussi de l'itinérance. On voit aussi – vous l'avez
déjà entendu dans la commission – de l'itinérance invisible qui touche particulièrement les femmes.
170 Donc, l'incarcération, elle aggrave les conditions de vie après la détention. Il y a des problèmes
financiers qui sont amplifiés. Donc, on observe des dettes, des pertes du logement, de l'isolement,
de la stigmatisation, une précarisation accrue.

Donc, comme organisme communautaire, bien, qu'est-ce qu'on fait? Je vous avoue que la
175 crise actuelle, on la voit de plein fouet sur les femmes avec qui on travaille. Elles sont très désaffiliées
et ça nous a nécessité, en fait, de s'adapter. On a révisé nos approches d'intervention. On a
notamment créé récemment, donc depuis 2021, un programme d'accompagnement pour éviter, en
fait, l'itinérance pour ces femmes. Donc, c'est un projet qui fait le pont de la détention à la
communauté. On soutient ces femmes-là, et il y a deux intervenantes qui travaillent à Montréal et à
180 Québec pour les accompagner. On essaie aussi de former nos équipes, de former davantage nos
équipes aux approches sensibles aux traumatismes.

On est un organisme qui travaille en réinsertion sociale et on y croit à la réintégration sociale.
On croit en la seconde chance. Et il y a des obstacles majeurs à cette réintégration sociale des
185 femmes. Donc, déjà, vous l'avez entendu pendant la commission, c'est sûr que le prix exponentiel
des logements au Québec, c'est un réel problème. Si déjà, en fait, des personnes qui n'ont pas
nécessairement de grandes difficultés ont des problèmes pour se loger, les personnes
vulnérabilisées en subissent les conséquences de manière encore plus violente. Et les femmes sont
touchées, on le voit, et elles sont vulnérables davantage et elles sont encore plus à risque de vivre
190 de la violence, de l'exploitation, *et cætera*. C'est ce qu'on appelait aussi le phénomène de l'itinérance
cachée qui peut produire ce genre de choses.

195

La stigmatisation des femmes judiciairisées, ça limite aussi leur accès au logement. Il y a des manques de logements adaptés. L'incarcération, elle aggrave la précarité sociale plutôt que de la résoudre, alors que les efforts que je vois tous les jours où je travaille, les efforts que font ces femmes pour se réinsérer dans la société, c'est vraiment beau à voir. Elles ont une grande capacité de changement. C'est vraiment énorme. Changer, ça prend du courage. Et pourtant, on observe quand même un manque de soutien dans la communauté. Et nous pensons qu'il y a une responsabilité sociale à prendre, en fait, à ce moment-là et il faut les soutenir, il faut les accompagner.

200

Donc, des constats et des solutions, bien, on constate que la prison, elle dissimule les problèmes de pauvreté et d'itinérance plutôt que de les résoudre. La prison, elle devient un bout de ligne en raison du manque d'investissements dans la prévention de la pauvreté. Le filet social est troué, les personnes se retrouvent en prison, et en plus, on judiciairise la pauvreté.

205

Il y a besoin d'approches préventives et non punitives. Pourquoi les approches punitives ne fonctionnent pas? Les traumatismes non traités entraînent des comportements de survie : addiction, repli social, comportement à risque. Les femmes incarcérées, elles ont souvent des antécédents de violence systémique et violences conjugales, de l'exploitation, de l'abus institutionnel. La prison, elle renforce ces cycles de précarité. L'importance des alternatives qui prennent en compte les traumatismes seraient la solution. Il y a besoin de créer des lieux sécuritaires où les femmes peuvent se reconstruire. Il faut soutenir l'autonomie plutôt que punir. Accéder à des logements supervisés, de la justice réparatrice, des programmes de réinsertion adaptés. Il faut aussi soutenir et former les intervenants à la prise en charge des traumatismes.

210

215

Le rôle que la société pourrait jouer dans la marginalisation des femmes en précarité, c'est déjà arrêter de criminaliser la pauvreté, arrêter de criminaliser la survie, comme le vol de nécessités. Il faut recoudre ensemble notre filet social qui est troué parce que le manque de filet social et de services adaptés entraîne pour les femmes et les personnes les plus démunies des cycles de violence et d'itinérance.

220

Donc, le rôle de la Ville, peut-être – et peut-être qu'elle peut être source d'inspiration pour d'autres municipalités –, ça serait d'élaborer une stratégie municipale contre l'itinérance et contre la pauvreté, supporter, valoriser et connaître son milieu communautaire à Montréal. Il y a tellement

225 d'expertises ici, on peut les valoriser. C'est soutenir le développement de projets de logements sociaux, favoriser l'émergence de nouveaux modèles d'hébergement, c'est prioriser l'utilisation des bâtiments vacants pour de l'hébergement en partenariat avec le milieu communautaire. C'est promouvoir des pratiques innovantes.

230 Pourquoi ne pas mettre sur pied une vraie politique municipale sensible aux traumatismes à l'échelle de la Ville? Sérieux, ça serait exceptionnel. Les politiques publiques doivent reconnaître les traumatismes comme des facteurs clés de la marginalisation, adapter les services en conséquence, et ma conclusion, ça serait de ne pas voir les femmes uniquement à travers leur prisme judiciaire, mais comme des personnes qui ont vécu des traumatismes, de la précarité, qui ont besoin de soutien et pas de punitions. Ça serait mettre en place des alternatives qui seraient centrées sur la reconstruction, 235 sur la dignité et sur l'accompagnement plutôt que sur l'exclusion, puis sur l'amour, en fait, tout simplement.

LA PRÉSIDENTE :

240 Eh bien, eh bien...

Mme ANNE-CÉLINE GENEVOIS :

245 Merci de m'avoir écoutée.

LA PRÉSIDENTE :

250 ... merci beaucoup, Madame Genevois. Vous avez fait un portrait très éloquent. J'ai très envie de vous entendre davantage sur ce que vous demandez à la Ville ou ce que vous proposez comme pacte social ambitieux à la Ville. C'est la première fois qu'on touche cette clientèle particulièrement vulnérable. On le sait dans les chiffres de dénombrement que les gens qui ont transité, qui ont eu des parcours stoppés par la prison se retrouvent souvent en situation d'itinérance. Moi, je ne savais pas qu'il pouvait y avoir un nombre important de femmes qui avaient fait ça.

255 Mais j'aimerais vous entendre sur ce que vous proposez comme stratégie contre l'itinérance, pour stopper l'itinérance et la pauvreté. La Ville fait déjà des choses, évidemment.

Mme ANNE-CÉLINE GENEVOIS :

260 Ah, je n'en doute pas.

LA PRÉSIDENTE :

Et une vraie politique contre le trauma, parlez-nous de ça.

265

Mme ANNE-CÉLINE GENEVOIS :

270 Bien, il y aurait tellement d'experts sur le trauma qui voudraient parler avec la Ville, je pense, pour mettre en place ça. Donc, une approche sensible aux traumas, ce n'est pas si compliqué. Déjà, c'est créer des conditions pour que les gens, ils puissent se relever au lieu de les enfoncer encore plus. Donc, le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les discriminations, en fait, a déjà travaillé là-dessus. Il y a beaucoup de recherches qui ont été faites. Donc, je vous invite, en fait, à travailler peut-être avec eux ou...

275 Il y a aussi une conférence qui est très intéressante, qui parle des approches sensibles aux traumas et des perspectives critiques qui a été organisée par le CREMIS, donc qui est disponible sur leur site internet, et il y a... j'aime bien, il y a un sociologue qui dit que l'approche... Ce n'est pas... Il ne se présente pas comme un spécialiste, justement, du trauma ou des approches sensibles aux traumas, mais il dit : « Moi, la première fois que j'ai rencontré ce genre d'enjeux, je me suis dit : "bah, enfin, en même temps, c'est quoi ce qui... C'est tout simplement être gentil et bienveillant. " »
280 Bien, c'est peut-être aussi ça, il faut peut-être remettre sur la table, en fait, ça, être gentil et bienveillant.

285 Parce qu'on le voit, en fait, dans des contextes sociaux où la crise nous empiète. Si déjà, en fait, même des personnes de classe moyenne ont de la difficulté à se loger, bien, les plus démunis en auront encore plus. Donc, je pense que là, dans le cadre... dans un contexte de municipalité,

290 dans un contexte de politique aussi gouvernementale, on doit soutenir les plus démunis, en fait. Donc, il y a quand même déjà un filet, il y a quand même des organismes communautaires qui sont présents sur le terrain. Donc, peut-être que la Ville peut davantage les supporter, les faire connaître, faire des croisements, s'entremêler, et puis après, bien, construire une politique. Là, moi, je ne suis pas politicienne. Pas encore, en tout cas.

LA PRÉSIDENTE :

295 Très bien. Est-ce que vous avez une question, chère Judy?

Mme JUDY GOLD :

300 Oui, oui, j'ai d'abord un commentaire. D'abord, merci pour le témoignage qui sera déposé sur le site de la commission. Ce qui m'a frappée, c'est que c'était un témoignage sur, vraiment, l'appauvrissement systémique des femmes qui sortent de prison et qui, par conséquent, retrouvent en situation d'itinérance. Et j'étais particulièrement touchée quand la femme qui témoigne, quand elle dit : « Après avoir payé pour son crime, la punition la suit comme un boulet. » Alors, je voulais juste faire ce commentaire. J'encourage tout le monde d'écouter les témoignages.

305 Parlez-nous un peu plus sur l'itinérance cachée, spécifiquement en ce qui concerne les femmes qui sortent d'une incarcération.

Mme ANNE-CÉLINE GENEVOIS :

310 Les femmes... Bien, c'est très éloquent dans le témoignage...

Mme JUDY GOLD :

315 Oui.

Mme ANNE-CÉLINE GENEVOIS :

320

... qu'on laisse. En fait, c'est une femme qui a vécu de la prison puis elle a gardé son logement. Et elle s'est dit qu'elle allait pouvoir le récupérer, mais finalement, bien, le temps que le système passe, le temps passe, *et cætera*, donc elle a perdu son logement. Et une dette s'est accumulée. Et donc, bien, elle s'est retrouvée dans une situation en sortie de prison, elle est venue en maison de transition. Donc, on offre des systèmes de maisons de transition. C'est quand même aussi une exception au Québec, donc c'est très, très intéressant, mais tout le monde ne va pas en maison de transition, malheureusement.

325

LA PRÉSIDENTE :

330

Il y a combien de places?

Mme ANNE-CÉLINE GENEVOIS :

335

Il y a une... On accueille à peu près 30 femmes à Montréal et une vingtaine à Québec.

LA PRÉSIDENTE :

340

O.K.

Mme ANNE-CÉLINE GENEVOIS :

345

Mais ça fait partie d'une démarche, venir en maison de transition. Donc, ça prend comme un peu de temps, c'est inscrit, et puis il faut être volontaire aussi. Donc, il y a comme un... Il y a différentes choses. Et il y a aussi le système, il y a des femmes qui sortent plus vite, donc qui sont sentencées dans des courtes sentences, donc qui ne vont pas nécessairement avoir le temps que le système, en fait, les amène vers la maison de transition, par exemple.

350

Mais pour revenir à cette femme, donc son témoignage est vraiment éloquent parce qu'elle dit qu'elle a... qu'en sortant, elle est venue, donc, en maison de transition. Donc, c'est un moment où

on se dépose, la maison de transition. C'est un moment où on a un toit, où on a une équipe qui peut nous accompagner, qui peut nous aider, nous aider à préparer notre réinsertion. Parce que souvent, en fait, quand on parle du choc de l'incarcération, bien, après, on est contents, on sort, mais, en fait, il y a le choc de la sortie de prison. Et à ce moment-là, en fait, il y a tout ce qu'on avait laissé derrière nous qu'il faut continuer de régler, et peut-être que les problèmes se sont accumulés. Comme cette femme où, en fait, elle a perdu son logement.

Et là, dans ce contexte-là, elle est arrivée en maison de transition et elle n'avait pas vraiment mis de mots sur le fait que... Elle a bien vu qu'elle a perdu son logement, mais c'est en travaillant avec l'équipe, on lui a parlé de situations d'itinérance, d'itinérance cachée. Enfin, on a eu des discussions même informelles. Et elle était vraiment très choquée et surprise de se dire : « Ah, moi, je vis une situation d'itinérance cachée, et, en effet, si je n'étais pas là, je n'aurais pas d'endroit où aller et je me retrouverais peut-être... » Bien, elle a encore un filet, un réseau social, cette femme-là, ce qui n'est pas le cas de toutes les femmes avec lesquelles on travaille, même de la majorité. Donc, quand vous vous retrouvez isolée, sans soutien, sans famille, bien, l'itinérance cachée, ça va se résumer, peut-être, d'aller chez des amies; c'est peut-être aussi, s'il y a des enjeux de consommation, ça va peut-être (inaudible). Puis là, ça peut être le cercle vicieux.

Donc, dans ce contexte-là, c'est sûr que les femmes sont très à risque. Et on le voit aussi, elles ont... bien, elles ont honte, en fait, tout simplement. Donc, des fois, ce n'est pas facile de demander de l'aide et de reconnaître qu'on a besoin d'aider. Puis vers qui on se tourne? Pour l'instant...

LA PRÉSIDENTE :

Denis, est-ce que tu as une question?

M. DENIS LECLERC :

Oui. Bien, ma question va en continuité de ce que vous venez de présenter, donc la question de la transition de cette dame ou de ces dames en sortie de prison, puis là, de trouver... de se redéposer, comme vous dites. On sait que l'itinérance, un des grands facteurs d'itinérance, c'est la

question du logement, évidemment, mais plusieurs personnes perdent leur logement, puis la difficulté de retrouver une alternative ou un autre logement. Il y a des gens qui sont évincés. Bon, s'ils sont évincés, c'est qu'ils n'avaient pas les moyens. Donc, c'est très complexe de trouver un logement.

Vous semblez dire également que dans le cas d'une dame qui a un passé de judiciarisation, ces démarches-là pour retrouver un logement sont encore plus grandes. Il y a nécessairement le casier judiciaire, probablement, mais est-ce qu'il y a d'autres éléments qui vont caractériser ces femmes-là puis qui vont faire en sorte que leur retour vers le logement est encore plus grand, puis, par le fait même, leur risque d'être en situation d'itinérance de façon prolongée augmente?

Mme ANNE-CÉLINE GENEVOIS :

Bien, déjà, oui, c'est... En fait, se loger présentement à Montréal, c'est cher, c'est très cher. Donc, et après, si on veut aller vers des ressources d'hébergement ou du logement abordable ou des subventions en loyer, il y a une technicalité, en fait, qui est liée à tout ça. Donc, maintenant, il y a des intervenants qui se spécialisent dans comment ça marche, le logement social. Et même nous, on a développé, en fait, un peu cette expertise-là, et je vous dirais qu'on n'est encore pas des experts à 100 %. Donc, on est en train de dédier une intervenante à uniquement faire ça. On est en train de réviser nos pratiques en maison de transition parce que nous aussi, on est en hébergement transitoire.

Mais une fois qu'elles sortent, elles vont où? Donc, comment on travaille la préparation de la sortie de la personne dans la réintégration sociale? Donc, il faut les accompagner. On parle de personnes qui ont vraiment des besoins importants. Donc, c'est... des démarches qui nous paraissent très simples dans la vie de tous les jours pour nous peuvent être compliquées pour certaines personnes. Mais pour... Même pas pour des raisons de santé mentale importantes, tout simplement parce qu'on est submergé par le problème.

Quand on a commencé à s'endetter, comme la personne qui témoigne dans le cadre de la commission, cette personne-là est très organisée ou *et cætera*, mais quand on voit qu'on a cumulé tant de dettes, comment on peut faire pour lever la tête de l'eau? Donc, c'est là qu'une équipe peut

415 vous aider, c'est là que les intervenants rentrent en question, c'est là que les organisations et le tissu
communautaire qui est présent à Montréal travaillent d'arrache-pied pour faire ça. Mais on est
confrontés à la misère à tous les jours, donc heureusement qu'on peut les voir aussi rêver.

LA PRÉSIDENTE :

420 On va être obligés de s'arrêter, mais je retiens cette idée adressée à la société – parce que
nous, on va déposer un mémoire à la Ville. Elle n'a pas beaucoup d'options sur les conditions de
détention. Mais cette idée qu'on judiciarise la pauvreté des femmes, qu'on la criminalise et qu'on les
retire en créant des conditions qui vont les faire tomber dans une situation d'itinérance, c'est vraiment
425 objet de réflexion sociale, absolument.

Mme ANNE-CÉLINE GENEVOIS :

Et donner de l'amour, vraiment. Les citoyens, ils peuvent donner de l'amour, tout simplement.
430 Alors, on a besoin d'amour dans la société.

LA PRÉSIDENTE :

Absolument. Merci beaucoup...

435

Mme ANNE-CÉLINE GENEVOIS :

Merci à vous.

440 **LA PRÉSIDENTE :**

... de votre intervention. Nous allons prendre une pause et vous revenir avec une autre
intervention.

445